



16 /17 octobre 2021

Tournon St-Martin (36)

Week-end



Formation
Juge Fédéral 1 Degré slalom

Formation
Animateur club

Baptême
Nage en eau vive

Animation Biologie



Organisé par :

Les commissions Régionale
Centre Nage en eau vive / Biologie



<http://www.ffessm.fr>

Règlement :

ATTENTION :

tout adhérent devra être à jour de sa licence, de son certificat médical (CACI (Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique) des activités FFESSM de moins de 3 ans à la prise de licence actuelle pour l'activité NEV.

CONCERNANT la formation animateur club : certificat médical moins d'un an obligatoire

NE PAS OUBLIER DE REMPLIR L'AUTORISATION PARENTALE

Pour les mineurs (moins de 18 ans) une autorisation parentale ou du représentant légal est obligatoire.

- **Le président du club devra :**

- **Présenter** un auto-questionnaire COVID 19 pour chaque participant
- **S'assurer que chaque personne possède bien un pas-sanitaire COVID 19 ou un test PCR-72h**
- **Désigné** un référent COVID19 : la personne désignée aura le devoir de respecter et faire respecter les règles de de sécurité du protocole sanitaire mis en place par l'organisation.
- **Envoyer** : à l'organisation les feuilles d'inscription signé correspondant à chaque discipline Avant le 09 octobre 2021
- **Remplir** la feuille de présence des personnes présente sur le site (accompagnateurs, adhérents) concernant le séjour (hébergement compris).

DROIT A L'IMAGE au cours de ce week-end, des photos et vidéos pourront être prises pour être utilisées dans le cadre fédéral, ou réseau socio (page Facebook de notre commission régional NEV). Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces photos et vidéos, merci de me le faire savoir, votre visage sera flouté.

Possibilité d'hébergement sur place: voir le président de la CR NEV

Fiche d'inscription en fin de document (la nuitée 14 euros)

Inscription à envoyer avec le règlement : au Président de la CR NEV : Bourbon Joël

8 Allée des Aumailles 36330 le Poinçonnet Jdauphins36@orange.fr Tel : 06 33 31 89 42

Date limite d'inscription: 09 octobre 2021

Le rendez-vous est fixé à 8h45 pour tous stagiaires



Formation **ANNIMATEUR CLUB**

Chargé de mission formation CR NEV CENTRE

Olivier Bailly

Animateur - Olivier Bailly Instructeur

Date limite d'inscription : 9 Octobre 2021.

- Participation de 20€ à l'ordre du CRC COMMISSION NEV
- Carte plastifiée FFESSM d'animateur Club NEV, 12 € à l'ordre FFESSM

Faites parvenir votre fiche d'inscription à : Bourbon Joël / Président de la commission REG NEV

Accompagnée de votre règlement / Adresse : 8 allée des Aumailles 36330 Le Poinçonnet

TEL : 06.33.31.89.42 joel.bourbon36@orange.fr

Copie à : Olivier Bailly (formateur) olivierbaillynev@sfr.fr tel : 06.33.33.42.86

Le RDV est fixé à 8h45 au stade d'eau vive de Tournon Saint Martin(36)

A votre arrivée il vous sera offert café, thé, petits gâteaux.

ORGANISATION

Les formations d'Animateur sont organisées à l'échelon des régions.

Une formation technique de trois (3) heures, pouvant être divisible en trois fois une heure suivie ou précédée d'une formation théorique :

- Sur des rivières de classe III.
- Ou sur des bassins artificiels de classe III.

La qualification est attribuée en évaluation continue sous le contrôle de la même équipe pédagogique.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation dispensée dans le cadre de la préparation au brevet d'animateur club doit permettre au nageur d'acquérir les compétences nécessaires pour évoluer et encadrer sur des rivières de classe II maximum accompagné d'un nageur confirmé en serre-file :

↪ Une palanquée de 10 (dix) nageurs maximums licenciés âgés de 12 ans minimum sur des rivières de cl II maximum en milieu naturel,

↪ Une palanquée de 8 (huit) nageurs maximums licenciés âgés de 8 à 11 ans maximum sur des rivières de classe II maximum en milieu naturel, sous réserve des conditions climatiques et de température de l'eau supérieure à 6°.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Être titulaire et en possession d'une carte Fédérale reconnu de cadre technique FFESSM en milieu naturel Etre âgé de 18 ans révolus.

Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.

Présenter un CACI (Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique) des activités FFESSM de moins de un an à la prise de licence actuelle.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION FORMATION ANIMATEUR CLUB

16 octobre 2021

NOM :

Prénom :

Date de naissance: / /

CLUB -

N°:

N° licence FFESSM :

Niveau encadrant E1 :

N° brevet (cadre technique)

Coordonnées du stagiaire :

N° téléphone :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Pièces à joindre :

- Photocopie du **CACI** (**C**ertificat **m**édical d'**A**bsence de **C**ontre-**I**ndication à la pratique) des activités **FFESSM** de moins de 1 an à la prise de licence actuelle.
- Photocopie de l'attestation de renseignement du questionnaire de santé signé pour la saison 2021/2022
- Photocopie de la licence FFESSM en cours de validité.
- Photocopie de la carte fédérale de cadre technique FFESSM.
- Frais d'inscription : 20 euros à CRC NEV FFESSM + 12 euros FFESSM faire 2 chèques différents

Fait à **le:** / /

Signature

Merci d'envoyer un mail de préinscription à : **Olivier Bailly**. olivierbaillynev@sfr.fr

Le formulaire d'inscription est à retourner après confirmation, accompagné des pièces à joindre, de votre règlement à

Adresse : Monsieur Bourbon Joël Président de la commission Régional NEV

8 Allée des Aumailles 36330 le Poinçonnet

Jdauphins36@orange.fr

JUGE FÉDÉRAL 1^{ER} DEGRÉ de SLALOM

Chargé de mission formation CR NEV CENTRE

Olivier Bailly

Animateurs : Bourbon Joël - Romain Migeon

SAMEDI 16 octobre 2021

FFESSM Bonjour



Tournon St-Martin(36)

Une session «Juge Fédéral 1^{er} degré slalom, recyclage » organisée par la commission Régional Centre FFESSM NEV

Le déroulement :

✚ Un diaporama sera diffusé à titre de support pour la théorie qui s'achèvera par un questionnaire (durée: 2 h 30)

✚ Mise en pratique l'après-midi au bord du bassin d'eau Vive de Tournon St-Martin. (durée 2h)

Cette session s'adresse à tout le monde, même aux **compétiteurs** - voir conditions requises ci-dessous):

[Le rendez-vous est donné à 8h 45 à la base nautique.](#)



Une participation de 20 € est demandée par candidat (frais de fonctionnement bassin inclus)
La session débutera impérativement à 9h 30

A votre arrivée un petit déjeuner vous sera offert

CONDITIONS REQUISES:

Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité. L'âge minimum requis est de 16 ans. Les candidats de moins de 18 ans doivent présenter une autorisation parentale écrite et dûment signée du représentant légal. Merci de bien vouloir compléter la fiche d'inscription jointe et la retourner par courrier au :

Président de la commission régionale centre NEV
TEL / 06.33.31.89.42 E-mail: Jdauphins36@orange.fr
8 Allée des Aumailles 36330 le Poinçonnet

FORMULAIRE

INSCRIPTION «JUGE FEDERAL 1^{er} DEGRE SLALOM»

Candidat (nom, prénom) : Date de naissance : Adresse : ☐ Domicile : ☐ Travail : ☐ ☐ Portable : Email : Licence en cours n° : Club N° d'affiliation : Intitulé du club / adresse / téléphone :	Photo Facultatif signature du Candidat
--	---

Désire m'inscrire à: Session Juge fédéral 1^{er} degré slalom
 Qui se déroulera le: 16 octobre 2021 à Tournon St-Martin (36)
 Fait à: Le:

Le candidat (signature)

Joindre à ce formulaire : Les documents demandés aux conditions d'examen

- ✓ Photocopie de licence FFESSM en cours de validité
- ✓ L'âge minimum requis est de 16 ans. Les candidats de moins de 18 ans doivent présenter une autorisation écrite du représentant légal. (Voir dernière page)
- ✓ Frais de stage: 13 € + 7 euros frais de fonctionnement du bassin +12€ pour la carte plastifié FFESSM
- ✓ (Etablir 2 chèques séparés) 20 € : CRC NEV – 12 € FFESSM

Dossier à retourner avant le 09 octobre 2021 au Président de commission régionale centre NEV FFESSM:

- Monsieur Bourbon Joël - 8 Allée des Aumailles 36330 le Poinçonnet : Jdauphins36@orange.fr

Dossier reçu le Accepté

A renvoyer.

Motif

Cachet du club

Le Président
(Signature)

SAMEDI 16 octobre 2021

**Animateur : Gauthier Laurent Président de la commission régionale centre
Environnement et biologie subaquatiques**

Assisté de

Jean-Pierre Châtaignier / Philippe Juget

avec la participation de

Madame Catherine Boisneau

Chercheur et responsable recrutement au DAE de Polytech TOURS

Programme :

Début de l'animation biologie 9h30 :

➤ Première partie :

- **LE MATIN : Plongée dans la Creuse à la base de Tournon St Martin**

➤ Deuxième partie :

- **L'APRES MIDI : Description d'habitats par équipe : 1 zone sans courant 2 zone avec courant / Renseignement d'une fiche habitat adaptée à l'eau douce et compatible CROMIS, paramètres physiques : vitesse de courant, température, nature du substrat, etc... , paramètres biologiques : prélèvements d'invertébrés (apprentissage détermination IBGN simplifié) , description et détermination plantes aquatiques , présentation des poissons et autres vertébrés**

- **utilisation des clés de déterminations : poissons, invertébrés, etc. , matériel : loupe et microscope.**
- **17h exposé partagé avec tous**

Possibilité d'initiation à l'eau vive avec la commission régionale NEV

**Pour clôturer cette journée de partage basé sur la convivialité il vous sera offert le traditionnel pot de l'amitié celons les conditions saines
A votre arrivée il vous sera offert café, thé, petits gâteaux**

**INSCRIPTION POSSIBLE AUPRES DE LA COMMISSION REGIONALE BIO
DISPONIBILITE 20 PLACES**

Initiation / Baptêmes ***Nage en eau vive***

16 / 17 octobre 2021

Animateur : Wilfrid Mercier

Entraîneur National FFESSM équipe jeunes NEV

Alexandra Anastaze

Programme : SAMEDI 10H30 /12H Initiation / baptêmes sur le stade d'eau vive

14H30 / 17H Initiation / baptêmes sur le stade d'eau vive

Concernant les enfants (chaussons 4 mm, combinaison 5mm)

17H exposé des études bio pour tous

18 h pot de l'amitié

Dimanche 10h - 12h entraînement libre sur le stade nautique

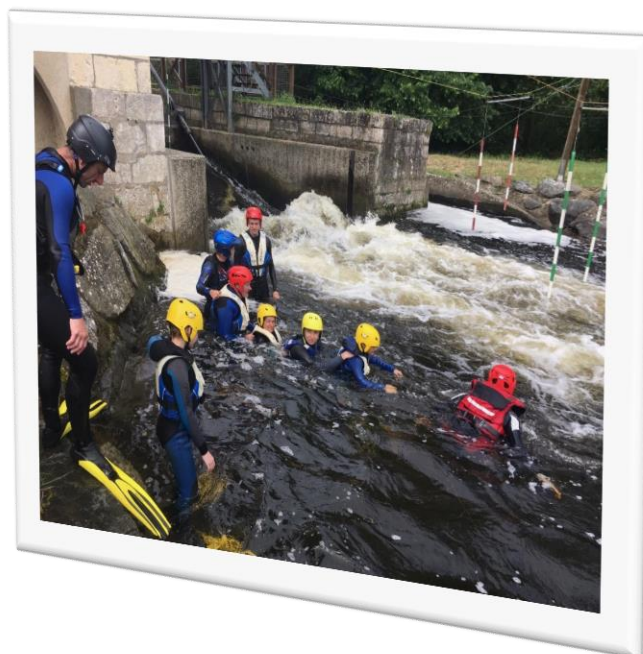
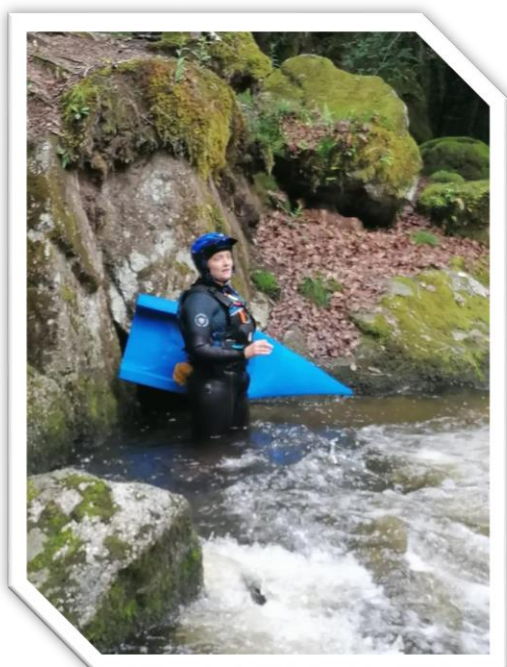
Frais d'inscription : fonctionnement bassin 5 euros pour le samedi

7.50 euros pour les deux jours.

Hébergement possible au gîte : voir disponibilité auprès du président de la commission NEV

La nuitée 14 euros

Fiche d'hébergement à remplir impérativement et à remettre à l'organisation



Autorisation Parentale Pour les mineurs

Concernant la participation aux activités de Nage en Eau Vive

Type :

☐ Formation ☐ Examen ☐ Baptême ☐ perfectionnement

Lieu : **Tournon St-Martin (36)** Date : **16/17 Octobre 2021**

Je soussigné(e) Monsieur, Madame _____

Domicilié au _____

Agissant en qualité de : ☐ Père ☐ Mère ☐ Responsable légal ou tuteur

Autorise : ☐ mon fils _____

☐ Ma fille _____

☐ L'enfant _____

Né(e) le _____ à _____

- ☐ À participer à la manifestation citée en référence.
- ☐ J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur.
- ☐ J'atteste sur l'honneur que ma fille / mon fils sait nager 25 mètres
- ☐ Cette autorisation est valable du : _____ au _____

ASSURANCE :

Par définition, un baptême est une première fois. Le cabinet Lafond d'AXA, assureur partenaire de la FFESSM, assure les séances de baptêmes en responsabilité civile pour les descentes ou un week-end complet (week-end de deux jours, 4 descentes maximum), que ce soit sur une rivière ou bassin

DROIT A L'IMAGE

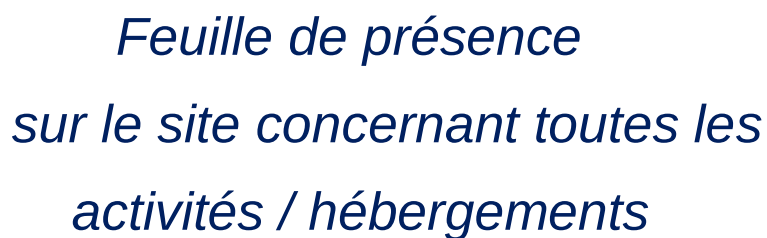
Au cours de cette séance de découverte, des photos et vidéos pourront être prises. Elles seront utilisées dans le cadre fédéral. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces photos et vidéos, vous pouvez le signaler et votre visage sera flouté.

- ☐ Je ne souhaite pas apparaître sur les photos prises :
- ☐ Je ne souhaite pas que ma fille / mon fils apparaisse sur les photos et vidéos prises :

Je certifie avoir pris connaissance de toutes les informations mentionnées dans ce document et atteste de l'exactitude des renseignements fournis

Fait à _____ le _____

SIGNATURE :



Du 16/17/septembre 2021 à Tournon St-Martin

[illegible]

AUTO-QUESTIONNAIRE PRATIQUANT / ENCADRANT REPRISE DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES - COVID 19

Depuis le début du confinement, avez-vous présenté un épisode de ...	OUI	NON
1 - Fièvre (Température sup. ou égale à 38°C sur plusieurs prises) ?		
2 - Toux récente ou une toux aggravée sur plusieurs jours ?		
3 - Gêne respiratoire récente ou aggravée ?		
4 - Douleur dans la poitrine ou un essoufflement anormal ?		
5 - Douleurs abdominales, des nausées ou de la diarrhée ?		
6 - Maux de gorge ou un écoulement nasal ?		
7 - Fatigue importante et anormale ?		
8 - Maux de tête inhabituels ?		
9 - Perte du goût et/ou de l'odorat ?		
10 - Variations anormales de la fréquence cardiaque ou des palpitations ?		
Avez-vous ...	OUI	NON
11 - Été testé positif au Covid 19 ?		
12 - Été en contact prolongé (+ de 15 mn sans masque à moins de 2 mètre dans les 15 derniers jours avec une personne testée positive au Covid 19 ou en présentant des symptômes ? Cette question ne concerne pas le personnel soignant sauf si ce dernier a été en contact sans protection adaptée		

Si réponse **NON** à toutes les questions, admission possible dans les conditions identiques à celle d'avant l'apparition du Covid 19
Si réponse **OUI** à une des questions, un test négatif, nécessité de consulter un médecin avant la reprise ou le début des activités sportives et subaquatiques dans le respect de l'annexe médicale produite à cet effet par la FFESSM.

Attestation à remettre à la structure d'accueil Je soussigné reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'auto-questionnaire Covid 19 et n'avoir indiqué « Oui » à aucune des questions posées.
- Avoir été informé qu'en l'état des connaissances sur le Covid 19, d'éventuelles séquelles liées à cette contamination pourraient générer des conséquences dans le cadre de la pratique des activités subaquatiques

Nom :

Prénom :

Date :

Signature



PROTOCOLE SANITAIRE COVID 19

Concernant l'activité nage en eau vive Sur le bassin d'eau vive de Tournon St-Martin

Protocole applicable: à respecter impérativement par tous
sur l'ensemble de la structure
sportive du stade nautique de Tournon St-Martin
hébergement compris

Pour la pratique sportive des majeurs, et enfants

La pratique encadrée par un club ou une association reste également possible dans le respect des gestes barrières.

Elle est limitée à des regroupements de 10 personnes sur la voie publique, encadrement compris

Directive à respecter impérativement pour pratiquer : l'activité

Respect des gestes barrières

- **PAS-Sanitaire obligatoire ou test PCR-72 heures**

- Port du masque obligatoire pour tous dans tous lieux publics
- Certificat médical à jour
- Présentation du questionnaire de santé FFESSM dûment remplie.
- vestiaires: fermé
- Collation et hydratation restent personnelles
- Activité praticable que par groupe de 10 personnes encadrants compris

Initiateur NEV, MFE1, MFE2,

Minima niveau 2 nages en eau vive (en cours de formation initiateur NEV encadré d'un MFE1)

- Le prêt de matériel devra être limité au strict minimum.
- Nettoyage et désinfection obligatoire entre chaque pratiquant s'il y a près des matériels.

Un bac d'eau chloré sera mis à disposition

Des mesures nationales pourront être tempérées par des « freins d'urgence » dans les territoires où le virus circule trop :

Cela en va de la santé de tous

Bon week-end à toutes & tous